

Vous souhaitez ne plus porter de lunettes ou de lentilles ?

La chirurgie de la vision au laser permet de corriger la myopie, la presbytie, l'hypermétropie et l'astigmatisme.

Une consultation dédiée est ouverte au CHU de Montpellier.



Qu'est-ce que la Chirurgie Réfractive ?

La Chirurgie Réfractive est une discipline de l'ophtalmologie, qui vise à corriger certains défauts réfractifs de l'œil : la myopie, l'astigmatisme, l'hypermétropie et la presbytie. Le bénéfice de cette opération permet de ne plus porter de lunettes ou de lentilles de contact pour corriger la vision.

A qui s'adresse cette chirurgie ?

Cette chirurgie est réservée aux adultes dont le défaut visuel est stable. Ceci peut se voir sur vos anciennes ordonnances de lunettes. La myopie cesse d'évoluer généralement entre l'âge de 20 et 25 ans.

Combien coûte l'intervention ?

L'intervention et les consultations post-opératoires sont comprises dans le devis qui vous sera établi en fonction de la technique opératoire.

L'intervention est-elle remboursée ?

La chirurgie réfractive est un acte hors nomenclature, elle n'est pas remboursée par la sécurité sociale mais certaines mutuelles peuvent prendre en charge l'intervention.

Une anesthésie est-elle nécessaire ?

Le traitement par laser est réalisé sous anesthésie locale par collyres.

Existe-t-il un traitement post-opératoire ?

Une prescription suite à l'intervention vous sera remise et l'instillation de collyres sera nécessaire pendant quelques semaines.



Secrétariat du Pr Vincent DAIEN :

04 67 33 69 66



secretariat-daien@chu-montpellier.fr